

3E France
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Place du Capitole – 31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 510 955 685

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix décembre,
A 9 heures,

La Société 3E SA, Société anonyme de droit belge, ayant son siège social 6 Quai à la Chaux 1000 BRUXELLES, immatriculée au Répertoire des Personnes Morales sous le numéro 0465.755.594, représentée par Monsieur Stefaan GOOSSENS en sa qualité d'administrateur,

Propriétaire de la totalité des 50 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 3E France,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

Monsieur Stefaan GOOSSENS, Monsieur Werner COPPYE et Monsieur Luc DE GHESELLE, co-gérants non associés de la Société, sont présents.

Monsieur Geert PALMERS, également administrateur de la Société 3E SA et co-gérant non associé de la Société 3E FRANCE, est absent.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 10 Place du Capitole, 31000 TOULOUSE au 30 rue de Metz 31000 TOULOUSE, à compter du 1^{er} décembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 30 rue de Metz 31000 TOULOUSE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et signé par les co-gérants non associés.

La Société 3E SA

Représentée par Stefaan GOOSSENS

Stefaan GOOSSENS

Luc DE GHESELLE

Werner COPPYE